

Validation des acquis du parcours CPBx

1. Cas d'un étudiant qui souhaite poursuivre ses études à l'université de Bordeaux

1.1 Cas d'un étudiant qui souhaite poursuivre sa formation en troisième année de Licence après une deuxième année au CPBx

Après deux années d'étude validées (moyenne générale annuelle supérieure à 10/20), tout étudiant qui en fait la demande se verra délivrer 120 crédits sous la forme d'une validation d'acquis. Il pourra alors s'inscrire en troisième année de Licence dans l'une des mentions correspondant à son cursus antérieur (voir ci-dessous) et les notes obtenues en première et deuxième années de CPBx seront exclues du calcul de la moyenne de Licence.

Les mentions de licence accessibles sont dépendantes de la filière suivie au CPBx. Ces mentions sont accessibles de droit ou après avis du responsable de mention tel que défini ci-dessous :

Filière MP (Maths/Physique)

Mentions accessibles de droit : Mathématiques ; Physique ; Physique/Chimie

Mentions accessibles après avis du responsable de mention : Sciences pour l'Ingénieur ; Informatique (à titre exceptionnel)

Filière PC (Physique/Chimie)

Mentions accessibles de droit : Physique ; Physique/Chimie ; Chimie

Filière Biologie

Mention accessible de droit : Sciences de la Vie

1.2 Cas d'un étudiant qui souhaite poursuivre sa formation en deuxième année de Licence après une première année au CPBx

Après une première année d'étude validée (moyenne générale annuelle supérieure à 10/20), tout étudiant qui en fait la demande se verra délivrer 60 crédits sous la forme d'une validation d'acquis. Il pourra poursuivre en deuxième année de Licence dans l'une des mentions correspondant à son cursus antérieur (voir ci-dessous) et les notes obtenues en première année de CPBx seront exclues du calcul de la moyenne de DEUG et de Licence.

Les mentions de licence accessibles sont dépendantes de l'année 1 suivie au CPBx. Ces mentions sont accessibles de droit ou après avis du responsable de mention tel que défini ci-dessous :

Année 1 MPC

Mentions accessibles de droit : Mathématiques ; Informatique ; Physique ; Physique/Chimie ; Chimie

Mentions accessibles après avis du responsable de mention : Sciences pour l'Ingénieur

Année 1 Biologie

Mention accessible de droit : Sciences de la Vie

1.3 Cas d'un étudiant qui souhaite se réorienter en semestre 2 de Licence après un premier semestre au CPBx

Un étudiant du CPBx peut réintégrer le semestre 2 de licence au mois de janvier quel que soit son résultat au S1 CPBx. Si l'étudiant valide son deuxième semestre, une validation d'acquis lui sera accordée sur le premier semestre et il progressera en deuxième année de Licence. S'il ne valide pas le second semestre, il devra redoubler l'ensemble de la première année en Licence mais conservera les Unités d'Enseignement validées du semestre 2 conformément au code de l'éducation.

Les mentions de licence accessibles en semestre 2 sont dépendantes du semestre 1 suivi au CPBx tel que défini ci-dessous :

S1 MPC : mentions Maths/Info ; Physique ; Physique/Chimie ; Sciences pour l'Ingénieur ; Chimie ; MIASHS

S1 Biologie : mentions Sciences de la Vie ; Sciences de la Terre ; Chimie

2. Cas d'un étudiant qui ne poursuivra pas sa formation dans l'école qui l'a recruté, ni à l'université de Bordeaux

Après une première année d'étude validée (moyenne générale annuelle supérieure à 10/20), tout étudiant qui en fera la demande se verra délivrer 60 crédits dans la mention de son choix mais correspondant à son cursus antérieur (voir ci-dessous).

Filière MPC (Maths/Physique/Chimie)

Mentions : Mathématiques ; Physique ; Physique/Chimie

Filière Biologie

Mention : Sciences de la Vie

Après deux années d'étude validées (moyenne générale annuelle supérieure à 10/20), tout étudiant qui en fait la demande se verra délivrer 120 crédits dans la mention de son choix mais correspondant à son cursus antérieur (voir ci-dessous).

Filière MP (Maths/Physique)

Mentions : Mathématiques ; Physique ; Physique/Chimie

Filière PC (Physique/Chimie)

Mentions : Physique ; Physique/Chimie ; Chimie

Filière Biologie

Mention : Sciences de la Vie